Image not found or type unknown

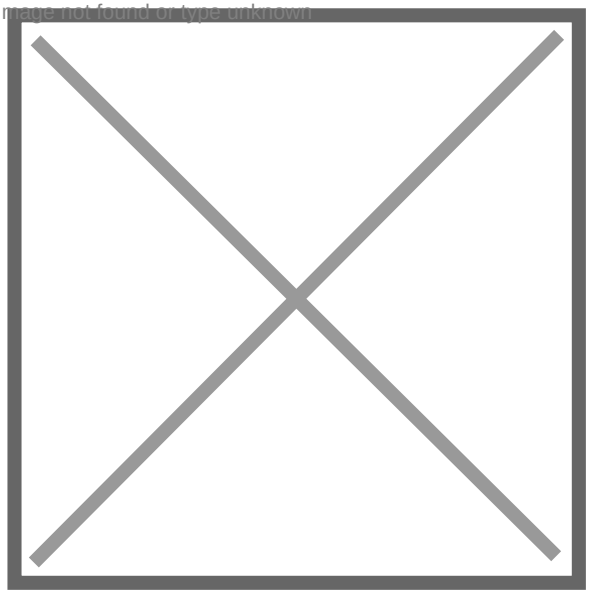

Comment aider qqun au regroupement familial

Par **naaaaa**, le **30/11/2009** à **14:18**

Bonjour,
Je viens de découvrir que ma nounou n'est pas en situation régulière. Elle est mariée à qqun qui a un titre de séjour valide et a deux enfants nés en France dont l'un est scolarisé.
Elle souhaite bénéficier d'un regroupement familial et j'aimerais savoir comment l'aider. j'ai très peur qu'elle se fasse un peu "balader" par les services administratifs français. Y-a-t-il des associations qui peuvent l'assister dans la procédure? puis-je d'une facon ou d'une autre favoriser la procédure (sans pour autant m'exposer)?

merci pour votre aide
naaaaa

Par **chris_ldv**, le **03/12/2009** à **16:09**

Bonjour,

La délivrance de la carte de séjour "vie privée et familiale" est possible pour l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, à condition qu'il contribue à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml

Contribuer à l'entretien et à l'éducation sous entend de contribuer financièrement de façon substancielle à l'éducation des enfants, donc en travaillant légalement et régulièrement : en clair votre nounou doit être déclarée et elle doit remplir une déclaration de revenus.

Salutations,

Par **naaaaa**, le **04/12/2009** à **11:20**

merci pour votre réponse.
j'ai une question : y-a-t-il une différence entre qui a un enfant français et qui a un enfant né en France. Car ses enfants ne pourront prétendre à la nationalité française qu'à leurs 13 ans. pour le moment ils ont une carte spécifique.

cordialement,
nathalie.

Par **chris_ldv**, le **04/12/2009** à **13:21**

Bonjour,

La réponse à votre question se trouve sur le site que je vous ai indiqué précedemment via la fenêtre de recherche.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés